beaucoup à désirer. Il vaudrait certainement mieux exiger cela des détenteurs de permis de prospection, c'est-à-dire au stade préliminaire, au lieu d'attendre au beau milieu des opérations, à l'étape des accords de prospection. Nous demanderons aussi la garantie que les détenteurs actuels de permis ne soient pas déclarés inaptes en ce qui concerne les accords déjà existants.

Quant à des renseignements accrus, nous appuyons entièrement, pour les raisons que j'ai expliquées tout à l'heure, toutes mesures qui aideraient le gouvernement à obtenir les renseignements voulus pour rectifier les déplorables erreurs sur lesquelles il se fondait par le passé.

Bref, il me semble-et nous ne devrions pas négliger ni oublier ce fait-que le projet de règlement, qui donne littéralement au ministre le pouvoir d'établir les cours affichés, de percevoir des redevances autrement qu'au comptant, d'ordonner des forages sur des terrains cédés par voie de permis ou de baux, d'ordonner la mise en exploitation, de diriger la production sur certains marchés, d'exiger l'approbation des sous-contrats, est, dans un sens, une révolution totale du mode d'exploitation de l'industrie énergétique dans notre pays, une révolution au niveau de la gestion. Nous avons constaté un déplacement des responsabilités de gestion des sociétés d'énergie, des administrateurs de société au profit des bureaucrates. C'est précisément le résultat de ce règlement. Cela rapportera-t-il réellement plus de pétrole aux Canadiens? J'en doute. Est-ce une tentative du gouvernement pour s'immiscer indirectement dans les industries pétrolières et gazières? Est-ce un autre empiétement de la part du gouvernement? Est-ce réellement un règlement ou plutôt le début de la mainmise sur cette importante industrie?

Des voix: Bravo!

M. Gillies: Ce Règlement doit être examiné très attentivement, dans l'intérêt de tous les Canadiens qui dépendent du Nord pour leur énergie future, et je peux assurer au ministre que la Chambre ne manquera pas de lui faire subir un tel examen. Il constitue une révolution au niveau de la gestion de l'industrie énergétique au Canada, révolution qui, à notre avis, n'est peut-être pas dans l'intérêt supérieur de tous les Canadiens.

• (1730)

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, les Canadiens attendent depuis longtemps ce nouveau Règlement visant le pétrole et le gaz des régions arctiques et sous-marines.

Je ne puis m'associer au député de Don Valley (M. Gillies) pour me réjouir de la déclaration du ministre, mais comme il est très persuasif et courtois, j'ai fait de grands efforts pour trouver dans sa déclaration matière à félicitations.

Je ne m'étais pas rendu compte que la déclaration était si intéressante avant d'entendre le député de Don Valley s'élever contre toute tentative pour forcer les compagnies pétrolières à faire des forages et à utiliser les permis qu'elles détiennent sans rien faire depuis si longtemps. Je félicite le ministre du fait qu'il va insister pour que les compagnies qui ont obtenu des permis procèdent aux forages, qu'il va ramener de 21 à 6 ans la durée du permis et réduire la durée du bail à une période provisoire de cinq ans et celle du bail de production à dix ans.

Monsieur l'Orateur, des 920 millions d'acres de terrains sédimentaires dans l'Arctique, 80 p. 100 ont été concédés. Les sociétés se contentaient d'attendre pour voir ce qu'elles pourraient faire de cet élément de richesse. Bien souvent, elles n'en ont rien fait du tout. Énergie

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je félicite le ministre pour s'être dit prêt à prendre les moyens législatifs nécessaires pour forcer à forer celles qui veulent conserver leurs permis, et à produire du pétrole ou bien à laisser la place à un autre. Je suis également d'accord sur le principe d'une taxe sur les recettes qui permettrait aux Canadiens de bénéficier des gisements de pétrole ou de gaz sous-marins ou dans l'Arctique.

Cela dit, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler à la Chambre qu'il ressort nettement de la déclaration du ministre et des autres documents connexes que nous allons céder des millions d'acres de terrains pétrolifères et gazifères à des sociétés étrangères, moyennant un permis, ce qui revient à perpétrer un giganteste bradage.

Durant la première moitié du siècle, notre pays a commis beaucoup d'erreurs en concédant des terrains pétrolifères et gazifères. On aurait pu peut-être prétexter notre manque d'expérience, mais on ne sourait invoquer pareille excuse pour le dernier quart de siècle. Je crains que l'on ne puisse appliquer au gouvernement actuel ce que Talleyrand disait des Bourbons: Ils n'ont rien oublié ni rien appris. Nous aurions dû tirer une leçon de ce qui s'est passé dans le sud du Canada. La déclaration du ministre montre que nous n'avons rien appris.

J'ai deux choses à signaler, monsieur l'Orateur. D'abord, le ministre affirme que selon le nouveau Règlement, tout détenteur de permis pourra obtenir un permis de production pour tout le territoire visé par son permis. La plupart des députés savent que depuis toujours, il était entendu que 50 p. 100 de la superficie des terrains pétrolifères et gazifères affermés par bail par le gouvernement fédéral et les provinces, appartiennent à la Couronne. On avait adopté un système de damier-je pense que l'Alberta a été la première province à l'adopter-selon lequel les carrés noirs sont concédés au détenteur du permis et les carrés blancs appartiennent à la Couronne. Ces réserves de la Couronne pouvaient être cédées contre une offre monétaire ou bien contre un pourcentage de la production pétrolière à verser en pétrole ou en nature, ou la Couronne elle-même pouvait en extraire du pétrole et du gaz.

En élaborant ce Règlement, le gouvernement avait une excellente occasion de s'assurer que, dans toute région où du pétrole et du gaz seraient découverts, la Couronne aurait son mot à dire. Ces réserves de la Couronne auraient permis à Pétro-Canada, au nom des Canadiens, de s'installer dans ces régions et d'y produire du pétrole et du gaz pour assurer aux Canadiens des approvisionnements à des prix raisonnables au lieu de demeurer à la merci d'un gigantesque monopole pétrolier. Le gouvernement ne l'a pas voulu.

Parlant à la Chambre hier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) a prédit un brillant avenir à Pétro-Canada. Je partage ses désirs. Dans sa déclaration d'aujourd'hui, cependant, j'entrevois un piètre avenir pour Pétro-Canada qui devra se contenter d'agir comme réserve. Le ministre a déclaré que Pétro-Canada aura certaines choses; la société obtiendra 25 p. 100 de toute superficie remise à la Couronne. Monsieur l'Orateur, les superficies remises à la Couronne seront des restes dont les compagnies de pétrole et de gaz ne veulent pas.

Le ministre a dit également que, si une compagnie pétrolière ne s'acquittait pas de ses obligations de forage, le gouvernement pourrait ordonner à Pétro-Canada d'aller forer dans cette région. Mais, monsieur l'Orateur, il a fait remarquer que la compagnie qui avait la concession pou-